DIRECTIVES POUR LES VISITEURS ET LES ACCOMPAGNANTS

Afin d'assurer un service optimal pour la santé et la sécurité de vos patients, veuillez suivre les directives suivantes. Les heures de visite désignées pour les patients sont spécifiées ci-dessous.

Pendant la semaine : de 10h00 à 22h00. **Week-end : 13h00 - 22h00.**

Règlement des visiteurs

Les patients ont des responsabilités importantes pour garantir une prestation de services optimale. Il est attendu qu'eux et leurs accompagnateurs assument ces responsabilités, et tous les patients et les membres de leur famille doivent respecter les règlements de l'hôpital.
Les heures de visite à l'hôpital sont de 10h00 à 22h00 en semaine et de 13h00 à 22h00 le week-end. Il est recommandé de maintenir les visites courtes, idéalement d'environ 10 minutes.

Les aliments et les boissons ne sont pas permis pendant les visites à l'hôpital.
Évitez d'apporter des fleurs fraîches à votre patient pour sa santé.
Pendant la visite, il est crucial de ne pas perturber les autres patients et d'éviter de poser des questions superflues ou indiscrètes.
Il est impératif de respecter la confidentialité des patients.
Pendant la visite, il est recommandé d'éviter d'utiliser un langage et un comportement démoralisants.
Évitez les demandes de visite excessives et persistantes en dehors des heures de visite désignées.
À la clôture des heures de visite, l'évacuation de l'hôpital doit être immédiate, sans dépendre des notifications du personnel.
Il est prohibé de fumer à l'intérieur de l'établissement hospitalier.
Les discussions bruyantes, la musique et la télévision ne sont pas permises à l'intérieur de l'établissement hospitalier.
Le départ du patient du service ne doit pas se faire sans que l'infirmière du service en soit informée.
L'intégrité de la propriété de l'hôpital est préservée.
Les chambres des patients et les toilettes sont entretenues dans un état de propreté.
La surconsommation d'électricité et d'eau est réduite.
L'infirmière traitante est informée si le patient a ses propres médicaments.
Les patients peuvent stocker leurs objets de valeur comme l'or et l'argent dans des coffres-forts.
Les visiteurs doivent éviter de rendre visite aux patients atteints de maladies infectieuses ou dont le système immunitaire est affaibli.
Les enfants de moins de 10 ans, les individus présentant des symptômes comme la fièvre, la toux, les éternuements et la production d'expectorations, ainsi que les personnes atteintes d'une maladie infectieuse confirmée, devraient éviter de rendre visite aux patients.

DIRECTIVES POUR LES ASSOCIÉS

En cas d'allergies chez votre patient, veuillez éviter d'apporter de l'eau de Cologne, du parfum ou des fleurs susceptibles de déclencher des problèmes respiratoires. Fournissez exclusivement le repas diététique proposé par notre établissement hospitalier ; ne fournissez pas de nourriture externe au patient. Les patients suivant un régime sans sel ne doivent pas ajouter de sel supplémentaire à leurs repas. Assurez-vous que le patient utilise les installations avec une assistance pour prévenir les étourdissements et les chutes. Limitez le nombre et la durée des visites pour réduire les risques d'infection. Évitez les poignées de main et l'accès aux autres chambres des patients. Signalez rapidement tout changement préoccupant dans l'état du patient à l'infirmière ou au médecin concerné. Les changements de visiteurs sont autorisés pendant les heures de visite sous la supervision de l'infirmière en charge. Les visiteurs doivent avoir leur carte d'identité et la présenter au personnel de la cafétéria lors des repas. Ils doivent quitter les chambres des patients pendant les heures de visite et ne doivent pas administrer de traitement sans avis médical. Le personnel doit respecter les règles de l'établissement hospitalier. Pour les mises à jour sur les patients, veuillez contacter notre centre d'appels au 0 850 222 38 45.

Vous pouvez compléter les formulaires appropriés et soumettre vos commentaires, qu'ils soient des suggestions, des plaintes, des éloges ou des remerciements, concernant tout problème ou interruption liée au système rencontré lors de votre réception de services de santé dans notre établissement. Vous pouvez aussi contacter directement l'unité des droits des patients, que ce soit par écrit ou verbalement.

Nous vous remercions de votre respect du règlement hospitalier et vous souhaitons une bonne santé.